



EFP 226

## Page 4 **Actualités**

La FGAF en action...

## Page 6 **CESI**

Colloque de l'Académie Europe - CESI à Valencia les 15 et 16 avril 2010

## Page 8 **Fonction Publique territoriale**

Police municipale : de réunions en entrevues, pour presque rien !  
La FA-FPT reçue au Secrétariat d'État à la Fonction publique

## Page 10 **Fonction Publique Hospitalière**

Le blues des infirmiers anesthésistes

## Page 11 **Organisation de la FGAF**

Les responsables des unions régionales  
Les responsables régionaux des organisations  
Notre position sur la réforme des retraites : la défense des spécificités de la fonction publique

## Page 15 **État**

La FGAF se renforce au Ministère de la Culture par la création du SAMIC, Syndicat Autonome des Médias et des Industries Culturelles le 15 avril 2010  
Élections professionnelles des syndicats de la FAMJ : un réel succès !

## Page 17 **La vie des unions régionales**

Naissance de l'UR-FGAF de Picardie  
Congrès fondateur de l'UR-FGAF de Midi-Pyrénées

## Page 18 **Éducation Nationale**

Potion magique  
La magie du primaire sociétal  
De l'éthique des fonctionnaires  
Maison de la Francophonie ou Musée de la Francophonie ?  
Vie de la CSEN

## **Magazine de la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires**

Directeur de la publication : François Portzer  
Rédactrice en chef : Marie-Do Marfaing  
Siège social et administration :  
96-98 rue Blanche - 75009 Paris  
Tél. : 01 42 80 00 55  
Fax : 01 42 80 04 12  
Conception et réalisation :  
JP•Création - Tél. : 01 45 91 08 87  
Impression :  
Imprimerie NPC - Tél. : 01 55 90 21 30  
ISSN : 0996-1402  
Commission paritaire : 1011S08033

François Portzer  
Secrétaire Général de la FGAF



## Pourquoi **les jeunes** devraient-ils **payer** pour **les riches babyboomers** ?

Le 27 mai et le 15 juin, comme le 24 juin, les militants de la FGAF, soucieux de contribuer à l'unité du mouvement syndical dans cette période de profonds bouleversements sociaux, ont défilé en province comme à Paris, pour protester contre les projets de réforme des retraites. **Mais, à la différence des autres centrales syndicales, ils l'ont fait pour défendre les spécificités du régime de pensions des agents publics.**

En effet, au gouvernement, mais aussi dans certaines organisations syndicales comme à la CFDT, on se plait à considérer que celui-ci fait de nous des privilégiés alors même que le montant moyen des pensions est pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de 1176 euros et pour ceux de l'Etat, où les catégories A sont nombreuses, de 1850 euros, bref pas de quoi mener grand train !

**Dans ce contexte, les propositions gouvernementales révélées le 16 juin dernier constituent une considérable régression sociale :** en portant en 2018 pour les fonctionnaires l'âge légal de la retraite à 62 ans et à 67 ans celui d'une retraite de droit à taux plein ou en supprimant en 2012 la possibilité jusque-là offerte aux fonctionnaires mères de trois enfants de bénéficier d'une retraite immédiate après 15 ans de service, même si le calcul des pensions sur les 6 derniers mois d'activité n'est pas remis en cause, **c'est en fait, compte tenu que les jeunes entrent de plus en plus tardivement dans la vie active, une conséquente diminution des retraites des jeunes générations qui se prépare !**

On crée ainsi un rideau de fumée pour masquer ceux que le sociologue Louis Chauvel a, dans le Monde du 27 mai dernier, dénoncés comme les vrais privilégiés du système actuel : les jeunes babyboomers retraités, qui ont pu durant les trente glorieuses, malgré des diplômes modestes, se constituer des patrimoines immobiliers conséquents et qui touchent des retraites bien supérieures aux salaires de la plupart des actifs... Ainsi entre 1985 et 2005 les sexagénaires ont vu croître leurs revenus de 29 % ! Pourquoi les futurs retraités, à commencer par ceux de la fonction publique, devraient-ils payer les croisières et les camping-cars des anciens chevelus de 68 ? Ne peut-on imaginer une plus juste répartition des contributions qui fasse en sorte que les jeunes générations ne soient plus les dindons de la farce ? Mais, dire cela, c'est enfreindre un tabou, car, on le sait, particulièrement à droite, les plus de 65 ans constituent un réservoir électoral essentiel...

Vous l'aurez compris, seule la FGAF, parce qu'elle est totalement apolitique et parce qu'elle ne prétend défendre que les intérêts des agents publics, peut se permettre de tels propos iconoclastes qui démontrent son indépendance d'esprit ! **Aussi, dans les mois à venir, alors qu'en juin 2011 s'annoncent des échéances cruciales dans la fonction publique de l'Etat et Hospitalière, ne vous trompez pas : votez pour la seule fédération qui défend vraiment et sans a priori les fonctionnaires !**